

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-huit mars deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Christèle HOLLVILLE, Sophie LEFEUVRE, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET ;

**Etaient absents excusés :** MM Bernard BELIN, Abderrahim ASSIM, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Pascale HOUZE.

**Etaient absent :** MM Jacky PETIT.

**Avaient donné pouvoir :** MM Bernard BELIN à Colette FINET, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Gérard COUSIN à Serge LEFEUVRE, Gérard VANHUSE à Éric ROUSSEL, Gérard MARECHAL à Florence LAPA, Dalila GHOUL à Hélène DOLMAIRE, Pascale HOUZE à Béatrice REIMUND.

Présents : 21      Représentés : 07      Votants : 28

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Taux d'imposition 2017
- 5) Commune : compte de gestion 2016
- 6) Commune : compte administratif 2016
- 7) Commune : affectation du résultat
- 8) Commune : budget primitif 2017
- 9) Pompes funèbres : compte de gestion 2016
- 10) Pompes funèbres ; compte administratif 2016
- 11) Pompes funèbres : affectation du résultat
- 12) Pompes funèbres : budget primitif 2017
- 13) Régie de transports : compte de gestion 2016
- 14) Régie de transports : compte administratif 2016
- 15) Régie de transports : affectation du résultat
- 16) Régie de transports : budget primitif 2017
- 17) Dotation au Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau
- 18) Subvention à l'association « Les poilus de Picardie »
- 19) Festivités du 14 juillet 2017 : Subvention à l'ESCL Pétanque
- 20) Convention théâtre forum
- 21) TAP : contrats de prestation de services avec les associations.
- 22) Fonds de concours avec Amiens Métropole

- 23) Contrat de maintenance société LOGITUD SOLUTIONS
- 24) Centre de loisirs primaire : séjour à Saint Pierre de Manneville
- 25) Centres de loisirs primaire et maternel : séjour à Cayeux sur mer
- 26) Centre de loisirs primaire : séjour à Saint Valery en Caux
- 27) Centre de loisirs maternel : séjour à Cayeux sur mer
- 28) Tableau des effectifs
- 29) Droit d'initiative

#### 1) Compte rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

#### 2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Nathalie MARCHAND-CARLIEZ est désignée secrétaire de séance.

#### 3) Communication du Maire :

Madame le Maire n'a pas de communication particulière à donner, sauf d'attirer l'attention des conseillers municipaux sur le festival du film polonais qui a lieu à l'espace Pablo Picasso ce jeudi en présence de la réalisatrice des films. Ils seront projetés à la salle Dewailly ce mercredi, puis à l'espace Culturel Picasso jeudi et vendredi. Il serait sympathique de venir à l'inauguration ce jeudi.

#### 4) Taux d'imposition 2017 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité locale directe pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	21.36%
Taxe sur le foncier bâti	32.20%
Taxe sur le foncier non bâti	54.87%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 2 814 361€.  
Adopté à l'unanimité

#### 5) Compte de gestion 2016 de la commune :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 de la commune. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité.

*Colette Finet : Je vais faire un petit commentaire concernant le compte de gestion et le compte administratif. Nous avons reçu une note cette année, émanant du Préfet qui dit que dans tous les budgets, le compte de gestion doit être délibéré seul, et ensuite le compte administratif qui évidemment doit être conforme au compte de gestion. C'est essentiellement le service comptabilité d'une ville qui est capable de dire si le compte de gestion qui nous vient de Mme Assier est conforme à notre budget.*

#### 6) Compte administratif 2016 Commune :

Réuni sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Serge, Adjoint au Maire ; le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-24 du CGCT ; il est procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**RESULTAT DE L'EXERCICE :**

Fonctionnement :

Dépenses	6 185 400.13€
Recettes	6 298 888.02€

Investissement :

Dépenses	692 346.70€
Recettes	681 816.23€

**REPORT 2015 :**

Fonctionnement :

Recettes	418 616.74€
----------	-------------

Investissement :

Recettes	172 923.80€
----------	-------------

**RESTE A REALISER :**

Investissement :

Dépenses	131 517.99€
----------	-------------

**RESULTAT DE CLOTURE**

Fonctionnement :

Dépenses	6 185 400.13€
Recettes	6 717 504.76€

Investissement :

Dépenses	823 864.69€
Recettes	854 740.03€

Adopté par 19 voix pour et 07 abstentions.

Régis RICHARD : *Par rapport au vote, nous irons dans le même sens que l'année dernière, où nous avons voté contre. Nous allons nous abstenir puisque nous savons qu'il y a eu des difficultés par rapport aux dotations de l'État. Je comprends que la commune ait été contrainte de réaliser des choix d'investissement. On s'abstiendra.*

Serge LEFEUVRE : *Vous auriez pu voter quand même, l'année dernière nous avons été contraints d'augmenter les trois taux. Cette année, ils restent inchangés. Mais c'est votre droit le plus absolu.*

Régis RICHARD : *Il faut que l'on soit cohérent, on est entre le pour et le contre, vu la situation économique entre l'année dernière et aujourd'hui on veut bien admettre qu'il y a des difficultés supplémentaires dans les communes, même si effectivement on a reconnu que ce n'était pas essentiellement à cause de ça ; par rapport à d'autres charges pour lesquelles nous sommes contre. Je m'en expliquerai quand il y aura l'explication sur 2017 et je parlerai de cette fameuse commission des finances qui s'est très bien déroulée.*

7) Affectation du résultat Commune :

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de 532 104.63€
- D'un excédent d'investissement de 162 393.33€

Reste à réaliser en investissement dépenses 131 517.99€.

Le résultat est affecté de la manière suivante :

Article 002	Excédent de fonctionnement reporté	532 104.63€
Article 001	Excédent d'investissement reporté	162 393.33€
Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	00
Adopté à l'unanimité		

*Régis RICHARD : Je voudrais intervenir avant que l'on passe aux chiffres. Nous avons eu une commission des finances par rapport au vote du budget. J'ai signalé en arrivant l'esprit amical, que j'étais très satisfait de la façon dont cela s'est déroulé ; on était tous en responsabilité par rapport à nos orientations politiques et mon intervention a été simple. Je ne pourrai pas voter le budget parce qu'il y a deux lignes budgétaires qui nous affectent, celles de la démolition de la salle Renaissance et de la vente de la MAPA qui ne correspondent pas à nos orientations.*

*Ensuite il y a eu un débat plus politique, j'ai trouvé que cela s'est passé dans de très bonnes conditions, et je remercie Madame le Maire d'avoir dirigé cette commission efficacement avec Serge LEFEUVRE.*

*Je me suis engagé aussi, à la commission des finances, à intervenir auprès des collègues ici présents, puisqu'il y a une phrase qui vous a choquée sur un tract et je tiens à indiquer qu'en disant « où passe l'argent » cette phrase a été mal interprétée ; ce que l'on voulait dire ou plutôt ce que je voulais dire, puisque cette phrase m'a été attribuée, ce n'est pas pour dire qu'il y a des délits, je tiens à dire aujourd'hui que ce n'était pas pour dire que la commune détourne de l'argent etc...c'est plus dans l'orientation du budget. A l'occasion d'un prochain tract, je me suis engagé avec mes collègues ici présents, d'indiquer à la population ce qu'on voulait dire à travers cette phrase.*

*Colette FINET : Merci de votre intervention.*

8) Budget primitif Commune 2017 :

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 06 février 2017, le Conseil municipal, doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- dépenses : 6 523 833.00€
- recettes : 6 523 833.00€

Investissement :

- dépenses : 995 013.94€
- recettes : 1 370 162.16€

En raison de la vente d'un bien immobilier, la section d'investissement est présentée en suréquilibre.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 06 février 2017,

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2017,

Entendu l'exposé de Mme FINET, Maire, et après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2017.

Adopté par 21 voix pour et 07 voix contre

Colette FINET : Je tiens à préciser que la MAPA n'est pas tombée dans le privé. Elle reste dans le public.

9) Compte de gestion 2016 pompes funèbres :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 des pompes funèbres. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité.

10) Compte administratif 2016 Pompes funèbres

Réuni sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Serge, Adjoint au Maire ; le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-24 du CGCT ; il est procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte administratif des pompes funèbres pour l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 :**

Fonctionnement :

Dépenses	00€
Recettes	1 568.00€

**REPORT 2015 :**

Fonctionnement :

Recettes	10 878.64€
----------	------------

**RESULTAT DE CLOTURE**

Fonctionnement :

Dépenses	00€
Recettes	12 446.64€

Adopté à l'unanimité

11) Affectation du résultat Pompes Funèbres :

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de 12 446.64€  
Soit un résultat global de clôture de 12 446.64€

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

Article 002 Excédent de fonctionnement reporté 12 446.64€

Adopté à l'unanimité.

12) Budget primitif 2017 "Pompes funèbres

Le Conseil municipal, doit se prononcer sur le vote du budget primitif des pompes funèbres. Celui-ci s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- dépenses : 12 950€  
- recettes : 12 950€

Investissement :

- dépenses : 00€
- recettes : 00€

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme FINET, Maire, et après en avoir délibéré décide d'approuver le budget primitif 2017 des pompes funèbres.

Adopté à l'unanimité

*Chantal BOULET : En ce qui concerne le cimetière, ne serait-il pas possible de réaliser quelques travaux ? Remettre de l'eau ?*

*Serge LEFEUVRE : On avait décelé les fuites, on les a réparées, mais d'autres sont réapparues,*

*Chantal BOULET Il faudrait aussi racheter des arrosoirs, je sais que cela disparaît,*

*Colette FINET : c'est le problème de tous les cimetières, ils sont dérobés régulièrement.*

*Serge LEFEUVRE. : Dès qu'il y a des bonbonnes vides, les services techniques les mettent au cimetière, il doit y en avoir une quinzaine,*

*Colette FINET : C'est aussi bien de mettre des bidons de lessive.*

*Chantal BOULET : il y en a 20 ! J'avais déjà également parlé du tri sélectif en place sur la commune. Rien n'est fait au cimetière, on trouve de tout dans les bacs, de la terre, du plastique, des fleurs, ne pourrait-on pas envisager de mettre des poubelles pour le tri ?*

*Serge LEFEUVRE : Cela a été demandé plusieurs fois. Les gens continuent de remplir les poubelles quand elles sont pleines. Avec le vent les déchets s'envolent, alors qu'il y en a une vide à côté. Question de citoyenneté.*

*Chantal BOULET : je vais vous dire pourquoi. Lorsque la première poubelle est très très pleine en bas, les services technique en amènent une deuxième, ce n'est pas de la faute des gens.*

### 13) Compte de gestion 2016 régie de transports :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 de la régie de transports. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité.

### 14) Compte administratif 2016 régie de transports :

Réuni sous la présidence de Monsieur HERNOUT Marc, Adjoint au Maire ; le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-24 du CGCT ; il est procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte administratif de la régie de transports pour l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

## **RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 :**

### Fonctionnement :

Dépenses	90 844.17€
Recettes	118 213.00€

### Investissement :

Dépenses	00€
Recettes	2 777.31€

## **REPORT 2015 :**

### Fonctionnement :

Recettes	43 069.18€
----------	------------

### Investissement :

Recettes	255 368.71€
----------	-------------

## **RESULTAT DE CLOTURE**

### Fonctionnement :

Dépenses	90 844.17€
Recettes	161 282.18€

### Investissement :

Dépenses	00€
Recettes	258 146.02€

Adopté à l'unanimité

### 15) Régie de transport affectation du résultat :

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de	70 438.01€
- D'un excédent d'investissement de	258 146.02€

Le résultat est affecté de la manière suivante :

Article 002	Excédent de fonctionnement reporté	70 438.01€
Article 001	Excédent d'investissement reporté	258 146.02€
Article 1068	Zéro	

Adopté à l'unanimité.

### 16) Budget primitif 2017 régie de transport

Le Conseil municipal, doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la régie de transports. Celui-ci s'établit comme suit :

#### Fonctionnement :

- dépenses :	142 860.00€
- recettes :	142 860.00€

#### Investissement :

- dépenses :	258 774.31€
- recettes :	258 774.31€

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de MR HERNOUT, Président de la régie de transports, et après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2017 de la régie de transports

Adopté à l'unanimité

Régis RICHARD : Rien à voir avec le budget, mais en ce qui concerne le lavage du bus qui se fait toujours sur le domaine public, logiquement nous sommes contraints de le faire sur des fosses spécialisées pour récupérer l'eau, les produits chimiques, les lessives etc... est ce qu'il n'y a pas de lieu où cela pourrait se faire ? C'est un problème écologique.

Colette FINET : Alors si nous réfléchissons ensemble, où est ce que l'on peut faire ça ?

Régis RICHARD : Il y a une station pour camion près de géant.

Colette FINET : je ne suis pas sûre que cela soit du lavage.

Serge LEFEUVRE : L'eau ne s'en va pas dans les canalisations, elle s'en va dans un puisard.

Éric MAQUET : il y a quand même nécessité de se mettre aux normes.

17) Dotation au comité de jumelage européen de la ville de Longueau :

Le conseil municipal, après délibération décide qu'une dotation financière de 10 000€ représentant le versement de la dotation annuelle 2017 pour avance sur activités demandées par la commune, sera versée au comité de jumelage européen de la ville de Longueau, représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, à Longueau.

Adopté à l'unanimité

Régis RICHARD : le mot dotation est-il bien approprié par rapport à une avance de trésorerie ?

Colette FINET : Oui le vrai terme c'est une dotation pour avance sur activités. Et c'est nous qui proposons au CJEVL un certain nombre d'activités qu'elle peut payer avec les 10 000€.

18) Subvention à l'association « Les poilus de Picardie » :

CONSIDERANT que l'association « Les poilus de Picardie » participe activement aux différentes commémorations et manifestations organisées par la Commune, le Conseil Municipal, après délibération, décide l'attribution d'une subvention de 300€, pour l'année 2017, à l'association « Les poilus de Picardie » représentée par Monsieur ALTAZIN Hervé, président, domicilié à Longueau.

Adopté à l'unanimité.

Freddy DUCHESNE : Je voudrais préciser que c'est une association de Longueau, et qu'elle a été contrôlée par la répression des fraudes, et que d'autres associations seront contrôlées.

19) Festivités du 14 juillet 2017 : Subvention à l'ESCL PETANQUE :

Le Conseil municipal, après délibération, décide l'attribution d'une dotation de 400€ au club ESCL Pétanque, représenté par Monsieur ARDUINO Jean-Marie, domicilié à Amiens, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.

Adopté à l'unanimité.

20) Convention théâtre Forum :

Le conseil municipal, après délibération, décide que la convention théâtre forum présentée par la compagnie PROSCENIUM, à Colombes est acceptée pour un montant de 2 162€.

Adopté à l'unanimité.

### 21) TAP : Contrats de prestation de services avec les associations

Le Conseil municipal, après délibération, décide qu'un contrat pour prestation de service sera établi avec chaque association participant aux temps d'aménagement périscolaires pour la période 24 avril au 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

*Chantal BOULET : Est-ce que vous avez déjà eu une réflexion pour l'année prochaine au niveau des T.A.P ?*

*Colette FINET : Nous nous posons des questions justement ; Nous avons lu beaucoup de textes, mais j'ai une crainte qu'en fonction de l'élection présidentielle les choses changent, rien n'est visible actuellement dans ce qui sort.*

### 22) Fonds de concours avec Amiens Métropole

Le fonds de concours apporté par Amiens Métropole, au titre de la démolition de la salle Renaissance s'établit à 50% du coût de démolition H.T dans la limite d'un plafond fixé à 50 000€ et pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

Le conseil municipal, après délibération, décide de solliciter le fonds de concours d'Amiens Métropole au titre de la démolition de la salle de la Renaissance.

Adopté par 21 voix pour et 07 voix contre

*Colette FINET : je dois dire que la réflexion de Mr Gest a été de dire que puisque cette salle ne sert plus depuis 2010 elle aurait dû être transférée dans le giron municipal ; Elle ne l'a pas été, donc la métropole est en tort envers la commune de Longueau d'où ce fonds de concours. Amiens métropole respecte la volonté des maires dans leur décision et participe financièrement dans la mesure de sa possibilité.*

*Régis RICHARD : Je souhaite intervenir pour confirmer la position d'Alain Gest. Si la commune avait récupéré la salle en 2010, qu'est-ce qu'on aurait fait de cette salle. Je trouve que ce fonds de concours aurait pu servir à la commune pour autre chose et non pas pour démolir. Nous allons voter contre, non pas pour des raisons sentimentales ni par nostalgie. Je pense que le financement que vous avez monté à la fois pour démolir et reconstruire avec des organismes habilités, on aurait pu avoir un financement du monde de la culture, pour réaliser un lieu culturel, on aurait pu avoir des subventions de la DRAC, des fonds de soutien, de l'Europe, etc.. Il y a plein d'organismes et si vous récupérez 1 ou 2 millions de subvention on aurait pu récupérer la même somme dans le monde de la culture. C'est un choix, et le choix a été fait par la municipalité, pas en majorité.*

*Colette FINET : Ce que je voudrais dire c'est que ceux qui sont actuellement encore pour garder la renaissance, vous n'avez pas le monopole du regret, de la tristesse. Dans cette salle, tout le monde est malheureux d'en être arrivé là, ça me fait mal au cœur lorsque je reçois des courriers. A un moment donné il faut arrêter, elle est fermée depuis 2010 elle ne sert à rien, elle s'est dégradée, Cette salle était formidable au point de vue acoustique, divers concerts ont eu lieu. Je trouve que c'est déraisonnable de penser qu'on pourra encore utiliser cette salle pour la culture. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas en train de travailler sur une salle culturelle, contigüe à l'école de musique, et à la salle des fêtes. Nous sommes obligés de nous tourner vers l'avenir. Nous sommes obligés de tout mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Ce qui a un coût. Alors autant refaire à neuf et sauvegarder les sculptures que nous remettrons sur la place. Il faut avancer avec son temps*

*Serge BLANCHET :.Vous étiez adjointe au Maire en 2010, est ce que le problème a été posé à ce moment-là ? C'est une vieille histoire quand même.*

Colette FINET : Le problème s'est posé dans le mandat précédent de la Métropole. A partir de 2010 de grosses fuites d'eau sont apparues sur la toiture. Des experts sont venus. La sécurité des personnes n'était plus assurée. A ce moment nous avons demandé la réhabilitation de la toiture.

Serge BLANCHET : Je vais poser une autre question. J'ai lu dans le JDA, que vous allez démonter la salle Fery après la démolition de la salle Renaissance et après avoir redynamisé le centre de Longueau. Pourquoi démonter Daniel Fery, il y a tout ce qu'il faut dans cette salle, l'accès handicapé, l'eau, l'électricité, une scène, un bar pour les pots de l'amitié pourquoi démonter ?

Colette FINET : La salle n'est plus aux normes je n'ai plus le droit de louer la cuisine. Nous allons faire un minimum de travaux. L'acoustique de la salle Daniel Fery n'est pas bonne. Lors du salon de la petite enfance, nous avons mis de la moquette par terre, et c'était génial. Le chauffage fait également beaucoup de bruit.

Régis RICHARD : Elle devrait être fermée, logiquement. C'est vrai que dans la salle Fery c'est un brouhaha, s'il y a une salle à raser en premier c'est bien la salle Fery.

Colette FINET : OUI, mais que faites-vous des dimanches qui sont loués ? Elle sera rasée en dernier lorsque nous aurons une nouvelle salle des fêtes, contiguë à l'école de musique et à la salle culturelle.

#### 23) Contrat de maintenance avec la société Logitud Solutions :

La structure multi-accueil « Les kangourous » a été dotée d'un lecteur de cartes à puce sans contact. Celui-ci est tombé en panne et il a fallu changer le matériel.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE que le contrat de maintenance présenté par la société LOGITUD SOLUTIONS, 33 rue Schoelcher, Mulhouse 68200 est accepté pour un montant annuel de 126.00HT.

Adopté à l'unanimité

#### 24) Centre de loisirs primaire : Séjour à Saint Pierre de Manneville :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que le devis présenté par l'association du Gîte du Valnaye, pour un séjour des enfants du centre de loisirs primaire à St Pierre de Manneville du 24 au 30 juillet 2017 est accepté pour un montant de 1 600€.

Adopté à l'unanimité.

#### 25) Centre de loisirs primaire et maternel : Séjour à Cayeux sur Mer :

Le conseil municipal, après délibération, décide que la convention présentée par le centre de loisirs Permanent, 228 avenue du Commandant Y. Masset, 80410 CAYEUX SUR MER, pour un séjour des enfants des centres de loisirs primaire et maternel du 25 au 27 juillet 2017 est acceptée pour un montant de 3422.00€.

Adopté à l'unanimité.

#### 26) Centre de loisirs primaire : Séjour à Saint Valéry en Caux :

Le conseil municipal, après délibération, décide que le devis présenté par la Maison Familiale Rurale, 06 rue Nationale 76460 SAINT VALERY EN CAUX, pour un séjour des enfants du centre de loisirs primaire du 08 au 11 août 2017 est accepté pour un montant de 1 217€.

Adopté à l'unanimité.

#### 27) Centre de loisirs maternel séjour à Cayeux sur mer :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE que la convention présentée par le centre de loisirs Permanent, 228 avenue du Commandant Y. Masset, 80410 CAYEUX SUR MER, pour un séjour des enfants du centre de loisirs maternel du 09 au 11 août 2017 est acceptée pour un montant de 1 182.00€

Adopté à l'unanimité.

28) Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe ainsi qu'il suit au 01 janvier 2017, le tableau des effectifs.

**TEMPS COMPLET**

<b>GRADE</b>	<b>CREER</b>	<b>POURVU</b>	<b>NON POURVU</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	1	1	0
Attaché	1	1	0
Attaché territorial détaché sur emploi fonctionnel de D.G.S	1	1	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Rédacteur	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	4	4
Adjoint administratif	7	4	3
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Chef de police municipale	2	1	1
Brigadier-chef principal	3	3	0
Gardien de police	3	1	2
Brigadier	2	0	2
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Puéricultrice cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Puéricultrice de classe supérieure	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Auxiliaire puéricultrice principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	6	0
Auxiliaire puéricultrice	3	1	2
Educateur principal de jeunes enfants	3	2	1
Educateur de jeunes enfants	2	0	2
ASEM Principale de 2 <sup>ème</sup> classe	7	3	4

<b>GRADE</b>	<b>CREER</b>	<b>POURVU</b>	<b>NON POURVU</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation	24	21	3
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	2
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe			
Animateur	3	2	1
Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	2	2	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	3	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	4	0
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	7	1	6
Adjoint technique	22	18	4
Ingénieur	1	1	0
<b>TEMPS NON COMPLET</b>			

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif 18/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint administratif 17.50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique 18/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 21/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 23/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 23.50/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 24/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 26/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 28/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint technique 30/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique 33/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint technique 34/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation 29/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint d'animation 30/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint d'animation 20/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint d'animation 28/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint d'animation 17.50/35	1	1	0
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>			
<b>TEMPS COMPLET</b>			
Apprenti	1	0	0
Médecin	1	0	1
Contractuels	5	5	1
Collaborateur de cabinet	1	0	1
<b>TEMPS NON COMPLET</b>			
Contractuels	27	12	15
Contrat accompagnement dans l'emploi/ contrat avenir	9	5	4

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23h10

La secrétaire de séance,  
Nathalie MARCHAND-CARLIEZ